

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 04 avril 2022 à 20 h 00.

Sous la présidence de Stéphane NICOLAS, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation adressée le 26 mars 2022

Etaient présents :

Frédéric COLSON, Maryse DESARCE, Sandrine DOYEN, Xavier MARI, Marcel MATHIS, Stéphane NICOLAS, Cécile PIAZZA, Serge ROUPRICH.

Etaient excusés :

Christian GOSSMANN, Elodie MOLET, Jean-François NICOLAS.

Secrétaire de séance : Frédéric COLSON.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 07 mars 2022 a été approuvé sans observations et signé par les membres présents.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil :

- Autorisations d'urbanisme accordées : une DP pour travaux sur une toiture, un PC pour la construction d'une maison individuelle et un PC pour une extension ;

2022-12 Taux d'imposition 2022 (7.2)

En application de l'article L.2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi de finances pour 2021-n° 2020-1721 du 29 décembre 2020, et de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts, la commune délibère uniquement en matière de taxe foncière.

Le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2022, à savoir :

- Taxe foncière bâti : 24,26 %
- Taxe foncière non bâti : 34,22 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les propositions ci-dessus énumérées.

2022-13 Budget Primitif 2022 (7.1)

Après avoir été examiné, le budget primitif 2022 a été voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 489 689,14 €
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 606 318,42 €.

Divers :

- Le projet de rénovation des luminaires a été lancé, des subventions ont été accordées ; une par l'État au titre de la DETR pour un montant de 7128€ et une autre par l'intermédiaire du Certificat d'Économie d'Énergie pour un montant de 2677€.
- Suite au dégât des eaux dans l'église, la réfection du plâtre et des peintures devra être prise en charge par l'assurance.
- Le 1^{er} ERI du 3^{ème} régiment de Hussards effectuera une manœuvre dans la commune du lundi 09 mai 2022 au vendredi 20 mai 2022. Lors de cette manœuvre une dizaine de véhicules blindé léger type VBL patrouilleront ou traverseront la commune principalement sur les axes bitumés. Ces mouvements s'effectueront dans le respect strict du code de la route et des usagers. Lors de cet exercice, il est possible que certains militaires prennent la liaison physique avec les habitants, dans le respect des règles COVID qui seront alors en vigueur.
- La cérémonie du 8 mai sera organisée, cette année, à Sailly-Achâtel ; l'ensemble des habitants est convié à cette célébration. La circulation rue des Deux Villes sera coupée pendant environ une heure à la hauteur du monument aux morts.
- Les travaux sont presque terminés dans le lotissement « Clos des Bonnes Terres », la voirie est faite, les arbres sont plantés, la réserve incendie est conforme. Il reste à installer un panneau de nom de rue. La voirie sera bientôt rétrocédée à la commune.
- Le remplacement des anciens Velux de la salle communale sera effectué le vendredi 08 avril. Le montant des travaux s'élève à 5541.32€ HT, une subvention à hauteur de 50% a été accordée par la Région Grand Est au titre du programme Relance Rurale.
- La possibilité de l'installation d'une benne à déchets verts est étudiée en partenariat avec la Communauté de Commune du Sud Messin.
- La cave de la mairie reste fortement humide ; présence possible d'un puit. Des travaux seront nécessaires car des dégâts conséquents et inquiétants apparaissent sur le bâtiment de la mairie.
- L'Association Familles Rurales de Sailly-Achâtel envisage l'organisation d'une chasse aux œufs de Pâques pour les enfants.

La séance a été levée à 21h45.